

**Aux membres du Synode**

**Synode ordinaire des 17 et 18 juin 2016**

Mesdames, Messieurs, chers frères et sœurs,

Le Synode est convoqué, conformément aux articles 55, 57 et 58 du Règlement ecclésiastique (RE), en session ordinaire,

**le vendredi 17 juin 2016 de 14h à 17h30  
et le samedi 18 juin 2016 de 8h30 à 12h et de 14h00 à 17h30  
à la Grande Salle de Vaultion**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la session
2. Message du Conseil synodal
3. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lectures de la modification du Règlement ecclésiastique –  
Reconnaissance des ministères des laïques  
*Annexe : résultat de la première lecture*
4. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lectures de la modification du Règlement ecclésiastique –  
Gestion RH et relations employeur-employés  
*Annexe : résultat de la première lecture*
5. Comptes 2015 (point traité samedi en début de matinée)  
*Annexes : rapport du Conseil Synodal, rapport de la Commission des finances et  
rapport de l'organe de révision*
6. Informations sur les contributions 2017 et sur les suites de la motion Wyssa
7. Rapport annuel 2015  
*Annexes : rapport du Conseil Synodal et rapport de la Commission de gestion*
8. Modification du Règlement ecclésiastique – Procédure de consultation (1<sup>e</sup> lecture)  
*Annexes : rapport du Conseil Synodal et rapport d'examen*
9. Informations du Conseil synodal
10. Questions et interpellations
11. Clôture

L'ordre du jour de la séance extraordinaire des 4 et 5 mars 2016 n'a pas été épuisé lors de la session supplémentaire, comme le stipule l'art. 137 du RE. Compte tenu du principe de réalité (proximité de la séance ordinaire de juin, risque de ne pas avoir le quorum et coûts de l'organisation de sessions supplémentaires), le bureau a trouvé judicieux de ne pas encore ajouter une séance avant la session ordinaire.

En juin, il faudrait impérativement achever les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lectures des points 3 et 4. Dans le cas contraire, une session supplémentaire serait organisée en septembre.

La 2<sup>e</sup> lecture du point 8 (Modification du Règlement ecclésiastique – Procédure de consultation) sera abordée à la session ordinaire de novembre 2016. Le rapport sur le toilettage du Règlement général d'organisation et du Règlement ecclésiastique doit en effet être complété pour clarifier des aspects juridiques à la suite du rejet de la requête en cas clair par le tribunal à propos de l'occupation de l'église Saint-Laurent. Il sera soumis au Synode en novembre 2016.

Le vendredi soir, un apéritif dînatoire sera offert à tous. Les futurs consacrés et agrégés de notre Eglise sont invités à assister aux débats du vendredi et à se présenter lors de l'apéritif.

Le dîner du samedi est organisé à l'Auberge des Trois Cœurs pour tous les membres du Synode, au prix forfaitaire de 25 CHF. Les boissons sont prises en charge par la caisse de l'EERV. Afin d'assurer le bon déroulement du repas, nous vous remercions de vous inscrire avant le 3 juin (selon les indications reçues par mail séparé).

Enfin, nous rappelons l'utilité des séances préparatoires par groupement de régions ainsi que la disponibilité du Conseil synodal pour prendre part à celles-ci.

Merci à tous les lieux d'Eglise d'annoncer et de porter dans la prière la session du Synode.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, chers frères et sœurs, nos salutations cordiales et fraternelles.

Au nom du bureau du Synode



Sylvie Arnaud  
Présidente



François Paccaud  
Secrétaire

Annexes : mentionnées  
Plan d'accès et de parcage

Copie : Conseil synodal

Secrétariat  
Agnès Michel  
021 331 21 56  
[agnes.michel@eerv.ch](mailto:agnes.michel@eerv.ch)

Présidente du Synode  
Sylvie Arnaud  
024 425 07 89  
[sylvie.arnaud@eerv.ch](mailto:sylvie.arnaud@eerv.ch)

# ACCES ET PARCAGE

Grande Salle de Vaulion  
Grand'Rue 26 – 1325 Vaulion

L'entrée de la salle et l'entrée du restaurant « Les Trois Cœurs » sont communes.

Un parking est à votre disposition à la sortie du village, face à la Poste.

